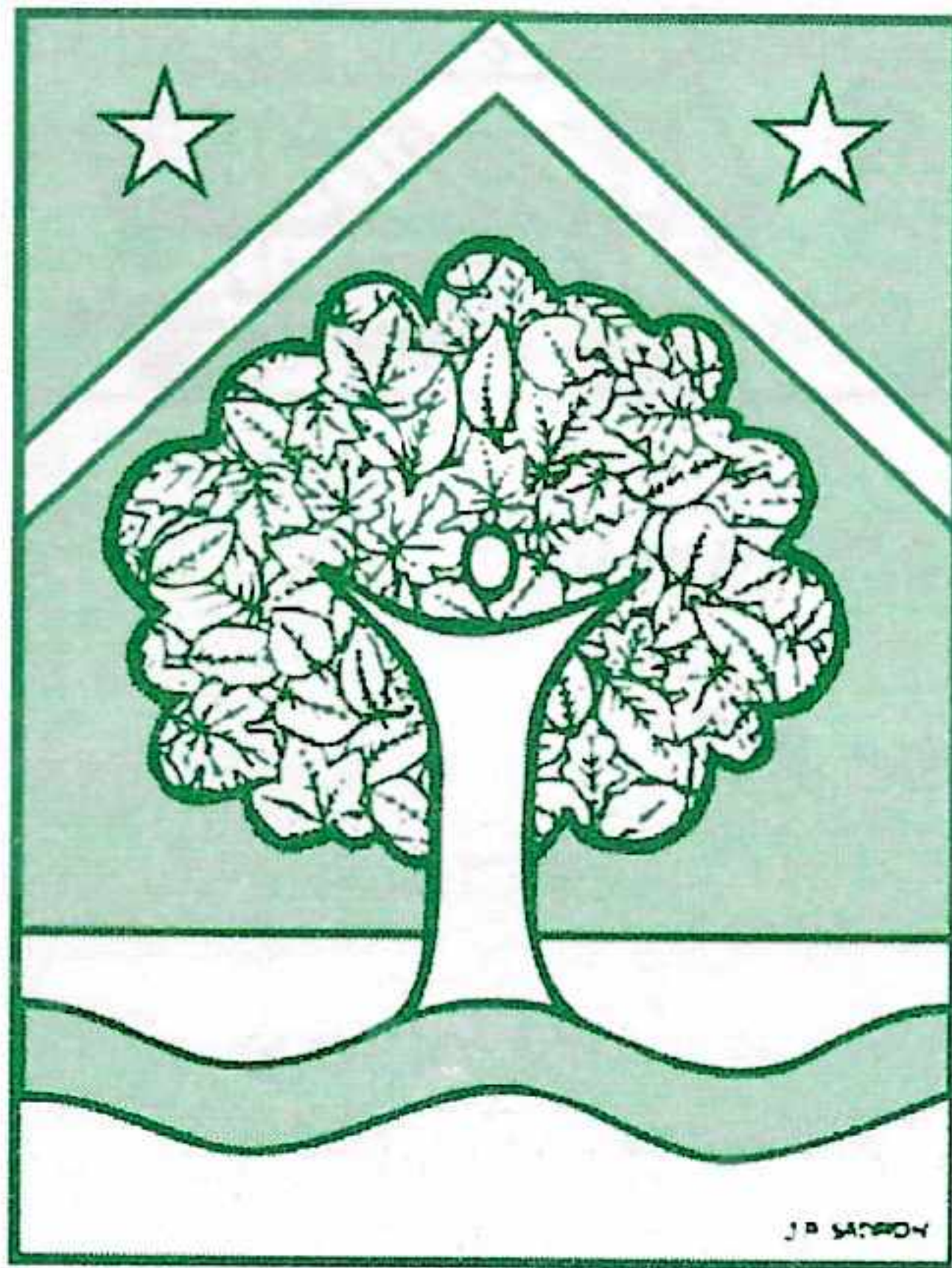


COMITÉ DE DÉFENSE ET DE PROTECTION

Stagnovillois



41^{ème} année

N° 84 / novembre 2001

LES AMIS DE L'ETANG-LA-VILLE

Silence sur la ligne

EDITORIAL

SOMMAIRE



EDITORIAL : P 1

L'UNION FAIT LA FORCE

Le Collectif des Associations P 2 et 3

DOSSIER À GARDER :

Urbanisme et Cadre de Vie P 4 et 5

HISTORIQUE :

Un château à vendre (suite) P 6

Le Salon de Peinture et des

Arts Décoratifs P 6

Ubu Roi P 7

HOMMAGE

Jean Philippe LAUER P 7

COURRIER DES

LECTEURS : P 8

Ce bulletin n° 84 a été préparé par les Administrateurs du Comité : mesdames Anne-Marie Gadonneix, Laurence Laffon et messieurs Philippe Allais, Philippe Bastien, Louis Chauvin, Claude Dremaux, Christian Laffon, Pierre Riffart, Didier Schmitz.

Impression : MIMM - 01 39 58 73 04

Nous ne pouvons commencer ce bulletin sans évoquer les tragiques événements survenus aux Etats-Unis et adresser un message de soutien et de solidarité à nos amis Américains résidant à L'Etang la Ville.

Dès le lendemain d'une première réunion de soit-disant concertation avec la SNCF pour les nouveaux projets relatifs à la Grande Ceinture, nous avons adopté une position simple et claire : "**NON AUX TRAINS DE MARCHANDISES**" et diffusé un flash spécial pour l'expliquer et vous demander de venir consigner vos observations sur le registre ouvert à la mairie.

Il n'y a pas d'ambiguïté : nous ne sommes pas des opposants au rail. Au contraire nous pensons que des liaisons régulières et pratiques par le train facilitent les relations et permettent la diminution des voitures individuelles. De même, un vrai réseau moderne de fret NORD/SUD, avec contournement de la région parisienne en dehors des zones urbanisées, permettrait la diminution des poids lourds sur les autoroutes. Cela correspond à un véritable projet SNCF à long terme.

Depuis cette date, deux événements importants sont intervenus :

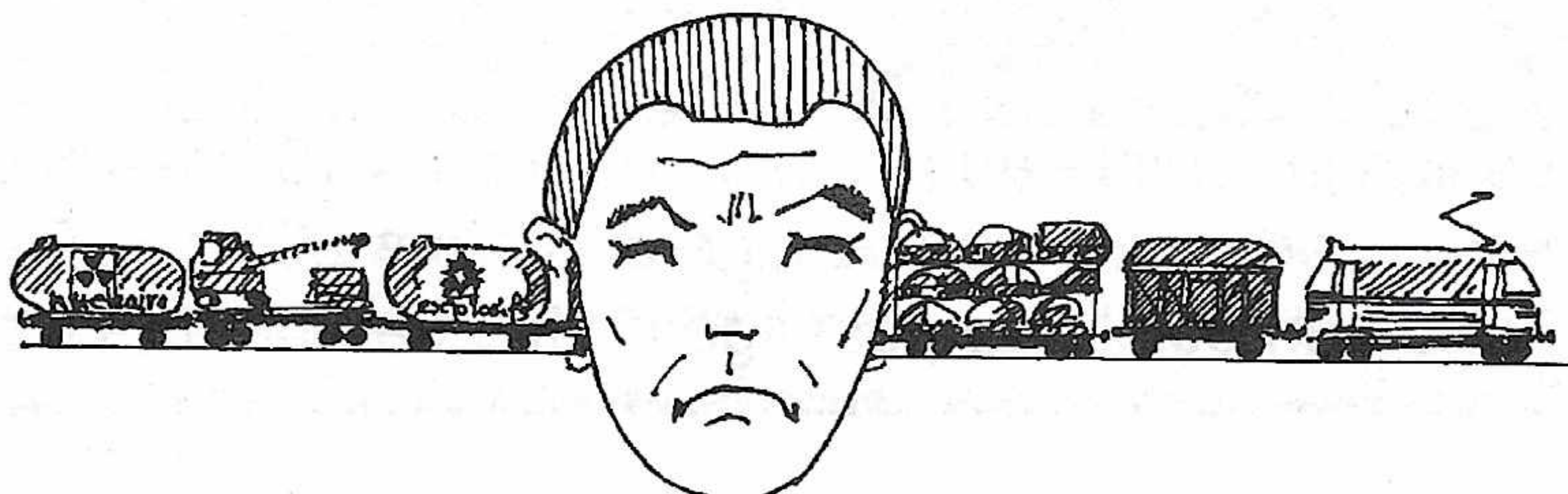
Le SMERGC (Syndicat Mixte pour l'Etude de la Réouverture de la Grande Ceinture) qui regroupe tous les élus concernés par cette réouverture (maires, conseillers généraux et régionaux) a voté à l'unanimité une motion demandant à la SNCF de revoir sa copie. Cette prise de position est très importante ; en effet si nous voulons obtenir satisfaction, c'est par l'intermédiaire de nos élus que nous pouvons y arriver. Et nous devons nous mobiliser pour leur montrer notre détermination.

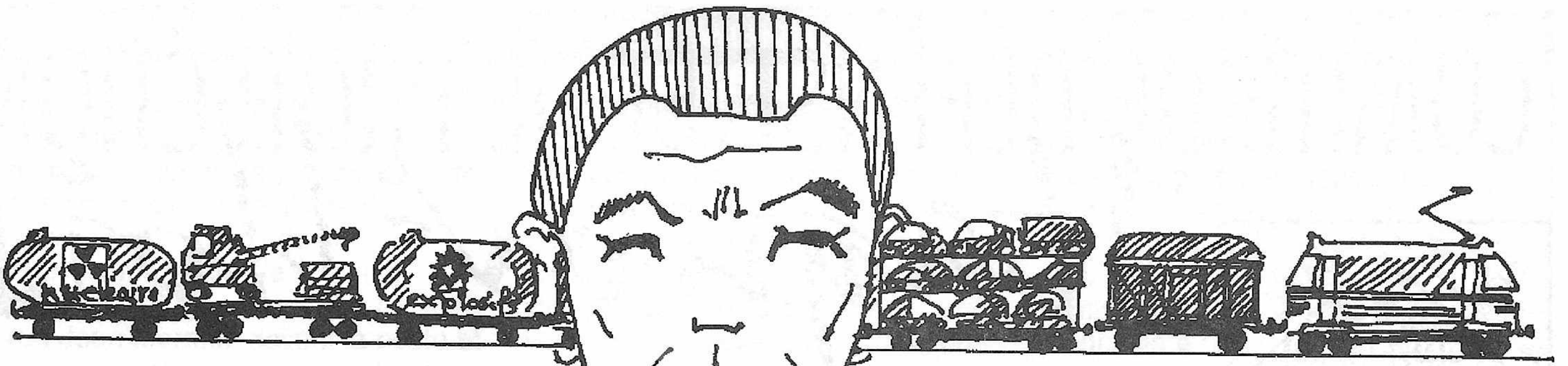
Sept associations concernées par les projets relatifs à la Grande ceinture (de Noisy le Roi à Saint-Germain en Laye) ont décidé de se regrouper, pour un souci d'efficacité, dans un collectif organisé en association loi 1901, avec comme slogan "**SILENCE SUR LA LIGNE**" pour affirmer plus largement le "NON" aux trains de marchandises. Une première manifestation a réuni plus de 600 personnes le dimanche 14 octobre devant la gare de Mareil-Marly, avec le retentissement que vous avez pu constater dans les médias. Une plate-forme commune a été mise au point et nous la détaillons dans ce numéro.

L'union faisant la force, nous sommes persuadés que notre motivation et l'action de nos élus permettront d'atteindre les buts que nous nous fixons.

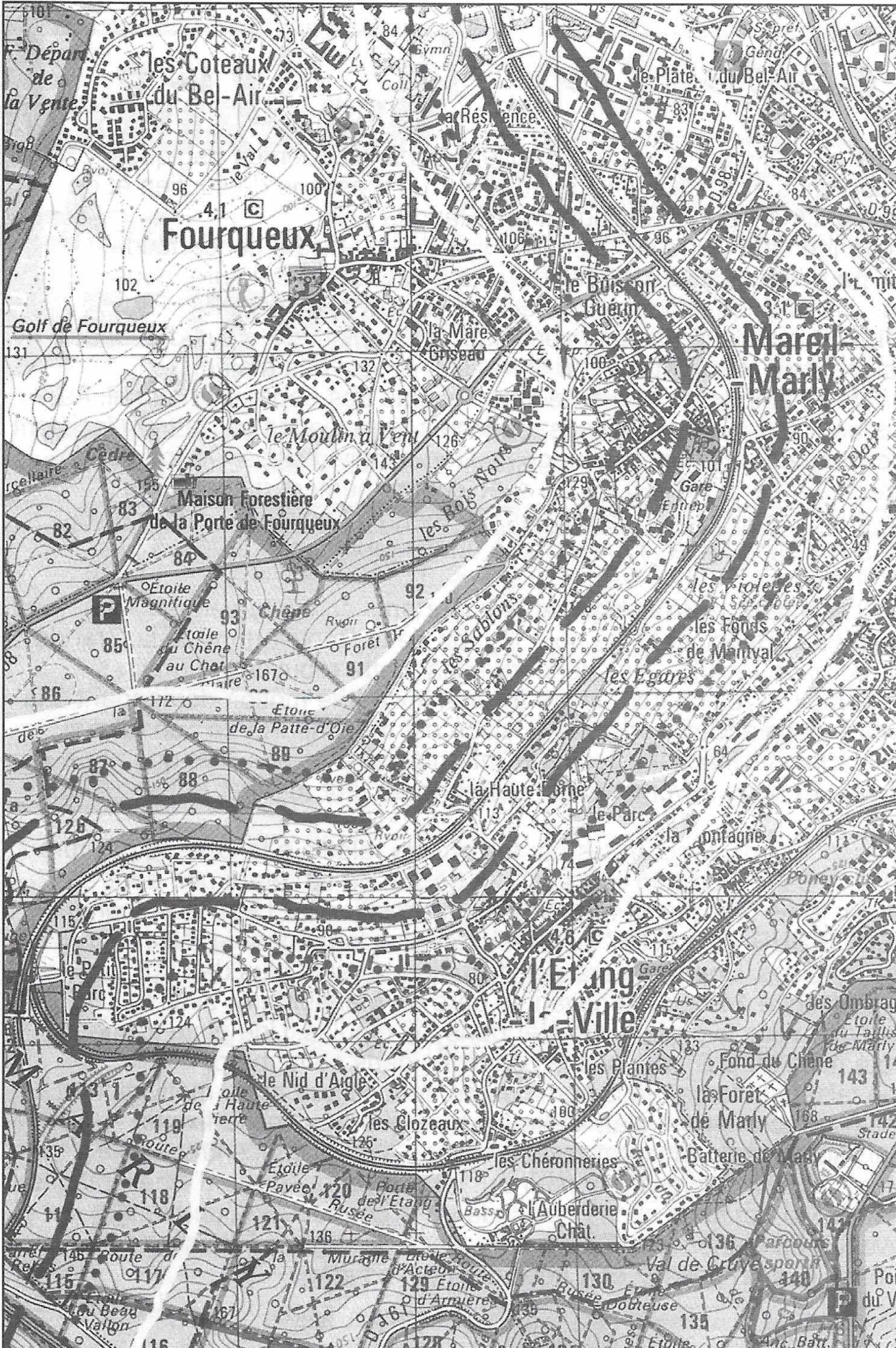
Mais si l'actualité du moment nous a obligés à nous concentrer sur la Grande ceinture, nous n'oublions pas pour autant nos propositions d'améliorations de notre cadre de vie ; et nous avons choisi de nous centrer dans un premier temps sur l'avenue du Général de Gaulle et la place de l'église. N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez et à nous donner vos idées.

Le Président





Silence sur la ligne



90 db pression en pointe au passage du train à 100m = 86 db
 86 db pression en pointe au passage du train à 250m = 79 db
 82 db pression en pointe au passage du train à 500m = 72 db

Dimanche 14 octobre à 15 heures, nous nous sommes retrouvés en cortège de la mairie de Mareil à la gare de Grande Ceinture, pour protester avec six autres associations des communes voisines, contre le projet de faire passer des trains de marchandises, notamment la nuit, sur la ligne de Grande ceinture.

Nous étions plusieurs centaines à participer et 534 à signer une pétition, en présence de Monsieur



Gournac, sénateur et conseiller Général, de Monsieur Morange, député, et de Messieurs les maires de Saint-Germain et de Mareil. Par ailleurs de nombreux élus nous avaient déjà assurés de leur soutien. Cette manifestation bien ordonnée a été conviviale et bon enfant. C'est un bon début, mais ne nous y trompons pas, il en faudra d'autres, et il faudra surtout que nous soyons encore plus nombreux si nous voulons vraiment qu'il n'y ait pas de trains de marchandises sur cette ligne. Après cette évidente réussite, que les absents se



L'UNION FAIT LA FORCE.

fassent raconter cette journée par ceux qui se sont déplacés et ont participé.

Pendant ce temps, notre

collectif se constitue : il regroupe pour les projets Grande ceinture sept associations, de Noisy à Saint-Germain, les statuts ont été adoptés,

ainsi qu'une plate-forme dont vous trouverez le texte ci-dessous

« COLLECTIF GRANDE CEINTURE »

Collectif d'Associations à caractère apolitique pour la qualité de vie dans l'environnement de la ligne de Grande Ceinture

1/ Préambule :

Le projet de Tangentielle Ouest Sud (TOS) qui englobe le projet initial Grande Ceinture Ouest (GCO), se révèle être centré sur le trafic marchandises :

- ses deux gares terminus, Achères et Melun, sont des gares de triage de fret.

- le service voyageurs passe au second plan : par exemple le pôle universitaire et commercial de Cergy-Pontoise n'est pas desservi.

La remise en service de cette voie ferrée dans les conditions actuelles, constitue une menace grave pour l'environnement et la qualité de vie dans les communes traversées, fortement urbanisées.

C'est pourquoi, bien que non opposées au Rail sur le principe, mais constatant que la concertation et l'écoute de leurs attentes sont inexistantes, plusieurs Associations ont décidé, afin de mieux se faire entendre, de regrouper leurs forces en créant le

« Collectif Grande Ceinture »
(association loi 1901)

qui comprend à sa création, les associations suivantes : Saint-Germain-en-Laye :

- **AGC** : Association des habitants du quartier de la gare de Grande Ceinture

- **Association du Plateau du Bel Air**
Mareil-Marly :

- **Vivre à Mareil- Défense de l'Environnement**

- **Mareil Mon Village**

- **Conseil syndical principal de la Roseraie**

L'Etang-la-Ville :

- **Comité de Défense et de Protection Stagnovillois**

Noisy-le-Roi et Bailly :

- **Riverail** (Noisy-le-Roi et Bailly)

Notre slogan : « **Silence sur la ligne** »

2/ Objectifs du Collectif :

- **1/ Refuser** l'utilisation de la Ligne de Grande Ceinture Ouest pour le transport de marchandises, car cette perspective n'était pas envisagée dans la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) de 1993, et il est inacceptable d'instaurer un trafic de fret dans des zones largement urbanisées.

- **2/ Obtenir** que l'ensemble du projet de Tangentielle Ouest Sud (T.O.S.) soit conçu dans une perspective globale :

- en intégrant le développement d'une tangentielle avec un véritable service voyageurs, efficace et complet

- en apportant une vraie réponse aux problèmes de nuisances et d'environnement

- en menant une véritable concertation avec les populations concernées.

- **3/ Exiger** la suspension immédiate des travaux de la Grande Ceinture Ouest (G.C.O.) jusqu'à l'obtention des garanties suffisantes sur les points 1 et 2 ci-dessus.

Redéfinir un nouveau projet global et cohérent satisfaisant usagers et riverains : la réalisation des travaux tels que prévus pour la seule G.C.O. figerait toute possibilité d'adaptation à la Tangentielle Ouest Sud pour le service voyageurs.

- **4/ Dénoncer** les insuffisances, les incohérences, les nuisances et les dysfonctionnements du projet GCO, dans la mesure où ce projet, depuis les dernières annonces du RFF, constitue de fait le premier tronçon de la Tangentielle Ouest-Sud.

Nous constatons que ce projet, s'il était réalisé en l'état, porterait gravement et irrémédiablement atteinte à l'environnement et à la qualité de vie des communes concernées.

- **5/ Agir** dans tous les domaines possibles afin d'atteindre ces objectifs,

- auprès des élus, des représentants de l'Etat et des Collectivités territoriales,

- auprès des médias,

- auprès de la SNCF, du RFF et du STIF,

- par des actions sur le terrain,

- en recourant à des actions en justice si besoin est, etc

Nous appelons les Associations indépendantes des partis politiques qui se reconnaissent dans ces objectifs à rejoindre le Collectif. Nous appelons nos élus à défendre le cadre de vie de nos communes et un service voyageurs de qualité, à s'opposer au trafic de fret et à soutenir les actions du Collectif.

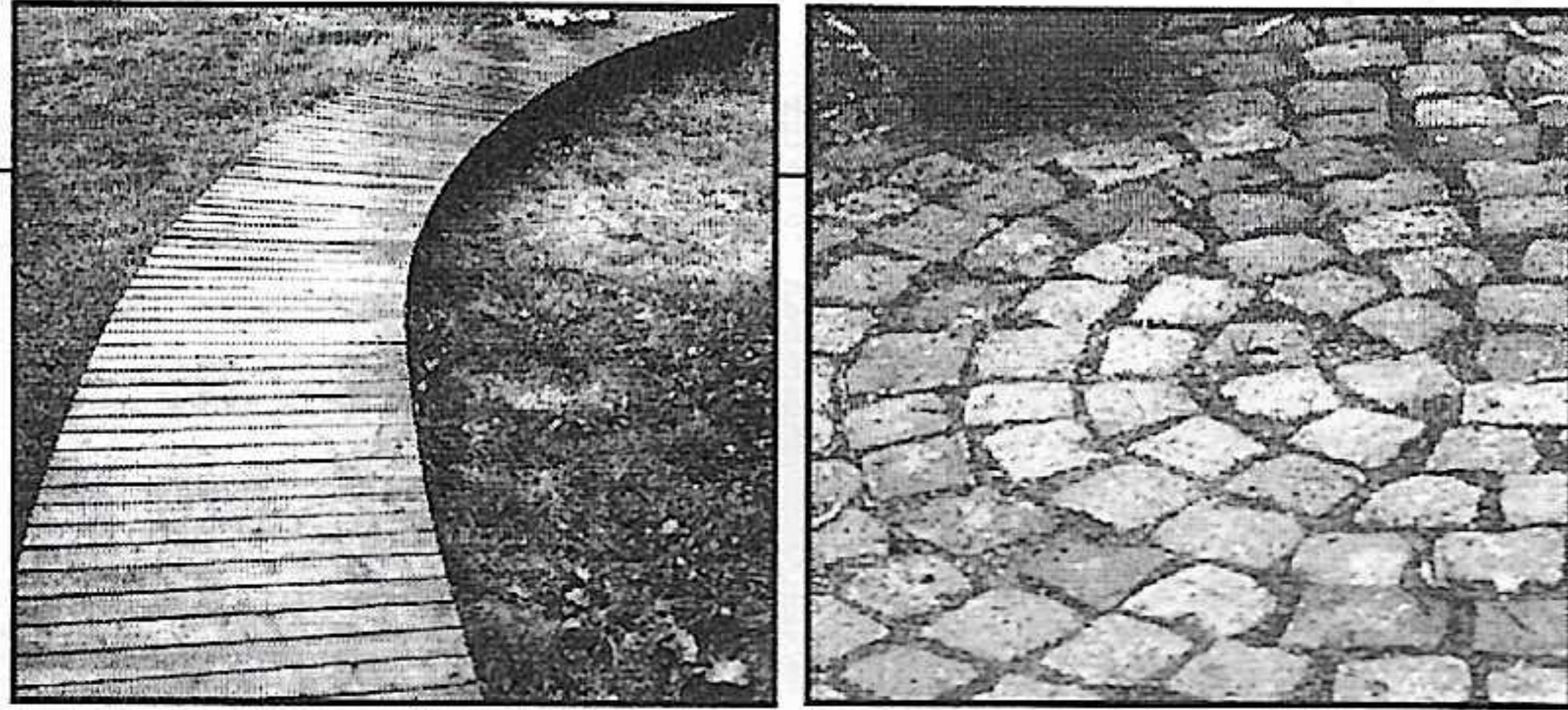
Fait à Mareil-Marly, le 3 octobre 2001

Nos premières actions sont donc exécutées : 130 lettres aux élus et médias, diffusion de la plate-forme, délégation rencontrant les principaux responsables politiques et administratifs et réalisation d'une première manifestation le 14 octobre. Nous vous tiendrons au courant de nos démarches et de nos projets,

mais répétons-le : nos élus nous soutiennent actuellement et ce sont eux seuls qui peuvent obtenir des résultats et avoir du poids sur la SNCF, comme cela s'est produit dans le passé. Mais pour "alimenter" leur conviction c'est à nous de jouer et de monter en puissance : les prochaines fois,

soyons de plus en plus nombreux. Nous aurons alors besoin de bénévoles pour assurer la sécurité, distribuer des tracts, prendre des contacts, ... Si vous pouvez proposer votre aide, faites nous connaître vos coordonnées, nous vous contacterons en temps utile, que vous soyez adhérents ou non.

1 Un chemin d'accès piétonnier est aménagé sur la pelouse de la mairie, il offre un trajet direct et passe devant le banc existant (reculé d'un mètre), il permet aussi de se promener vers le coin pique-nique et de voir la rivière (nettoyée et mise en valeur) en passant à l'ombre de très beaux arbres en bosquet. Le revêtement en pavés convient au cadre mais le principe d'une passerelle en bois est particulièrement original et ludique.



2 Le long de la rue C. de Gaulle, coule une adorable rivière sur laquelle se penchent de ravissants arbres (photos 1 et 2). Une haie de troènes en obture la vue et l'accès. Nous proposons d'utiliser une haie végétale pour cacher le parking et de **supprimer la haie de troène pour libérer la rivière de l'Étang la Ville**. La haie a été déjà traversée et la trouée sur cette photo montre que l'attraction de l'eau est effective! (photo 4). **L'aménagement d'un petit cours d'eau** est très facile à réaliser et permet d'obtenir des résultats spectaculaires (photo 3) qui seront appréciés depuis la rue et depuis le chemin piétonnier aménagé sur la pelouse de la mairie.

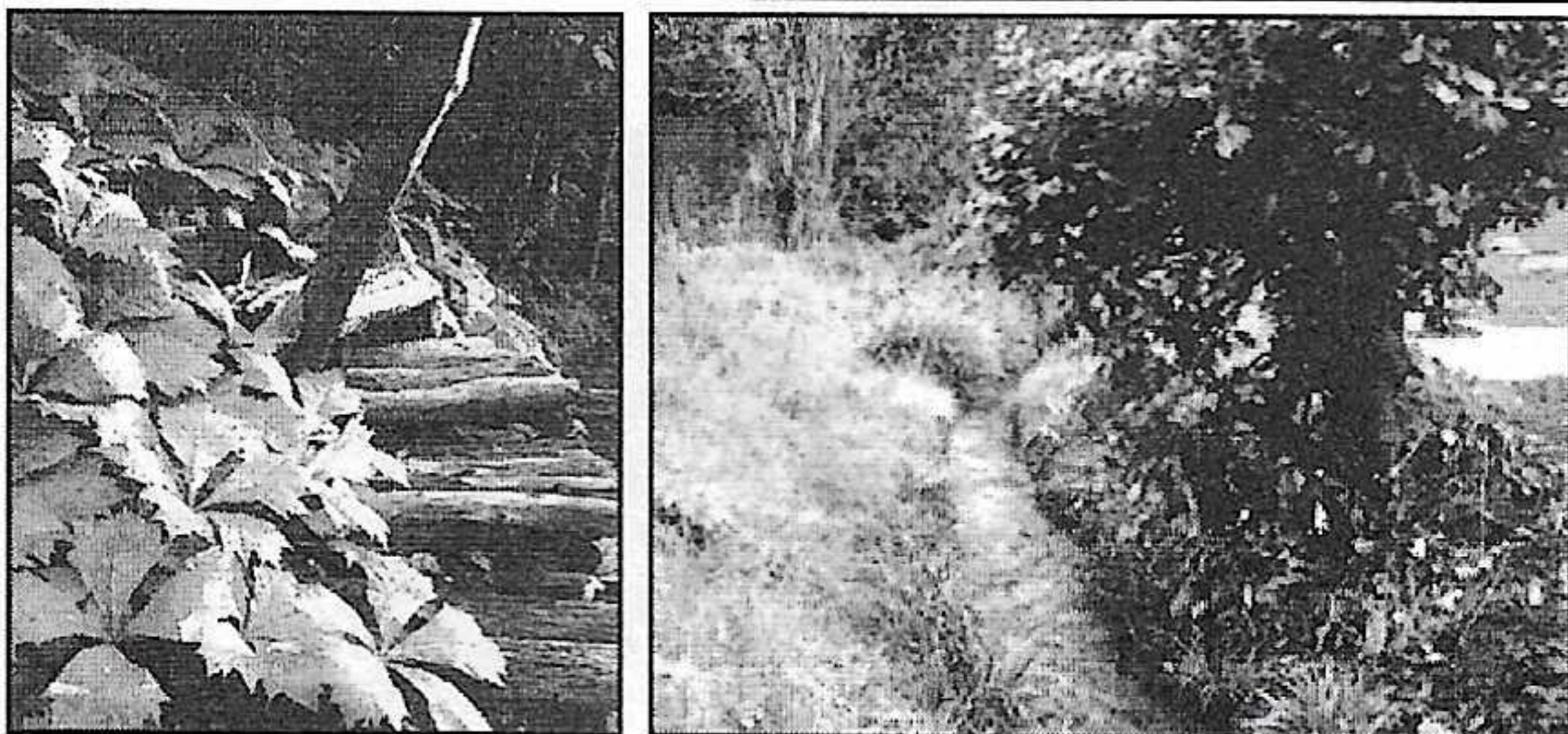


photo 1

photo 2



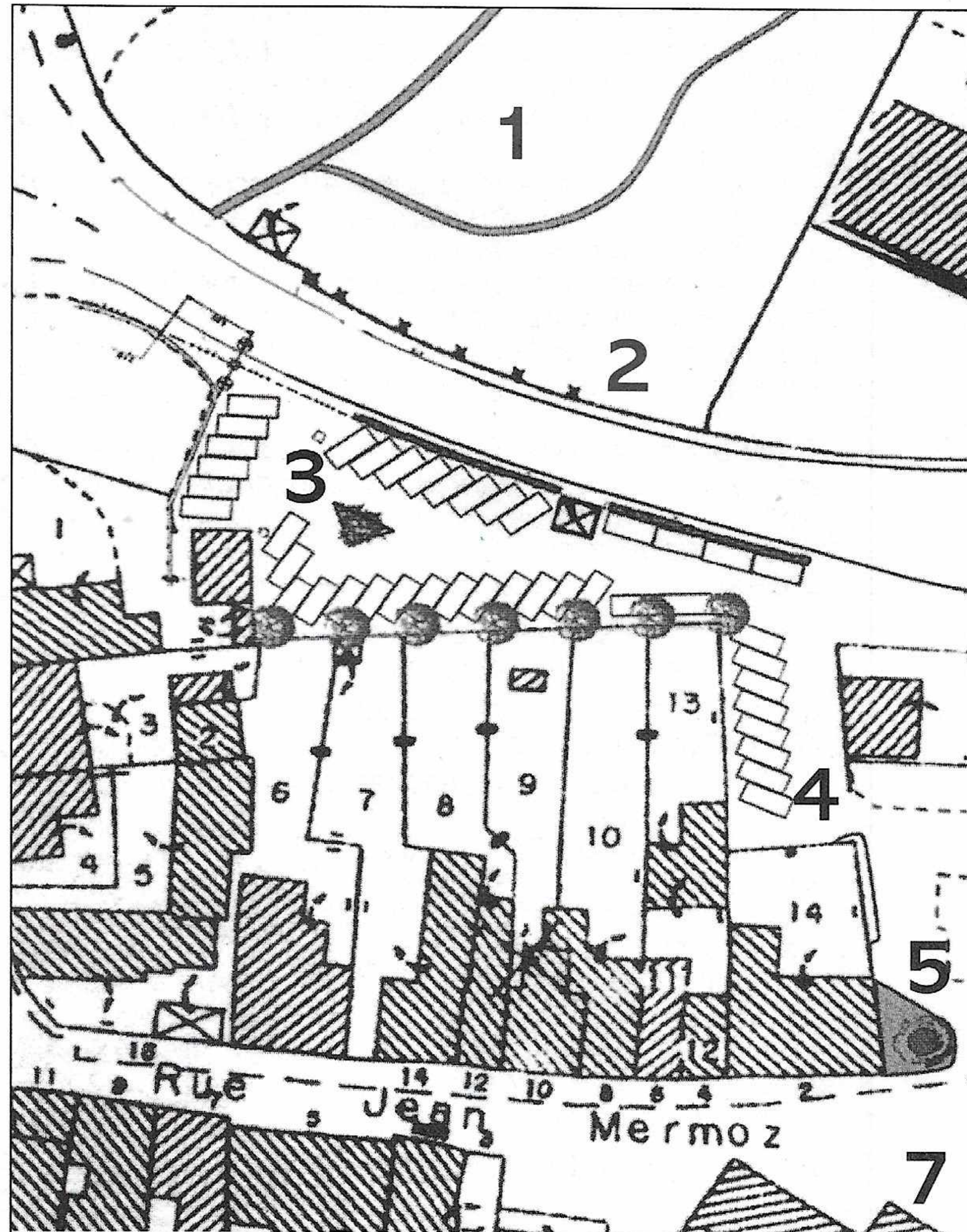
photo 3

photo 4

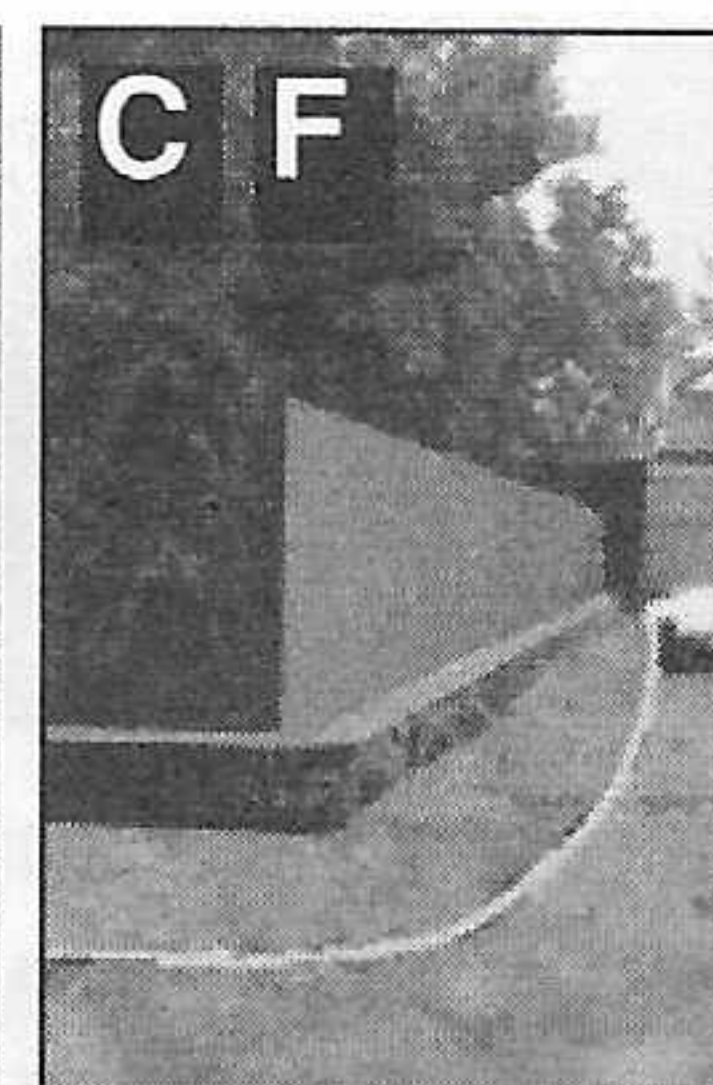
Dans notre dernier bulletin nous vous avons présenté un certain nombre de réflexions sur des secteurs de la commune dont il nous semble possible d'améliorer l'esthétique et leur aspect général, ainsi que leurs accès et la façon d'y circuler : la place du marché, la mairie, les écoles, les gares,

En commençant à approfondir et discuter ces différentes suggestions, nous avons décidé, dans un premier temps, de nous limiter à une zone centrale allant de la Mairie à la place de l'église. En effet, qui trop embrasse mal étreint, et nous reprendrons les autres secteurs par la suite.

Nous avons vu dans l'histoire du château, que la commune avait pris possession en 1965 de 7500 M2 de parc autour du château. Cela avait permis de réaliser une déviation de la rue Jean Mermoz à travers ce "petit parc" : c'est l'actuelle avenue du Général de Gaulle.



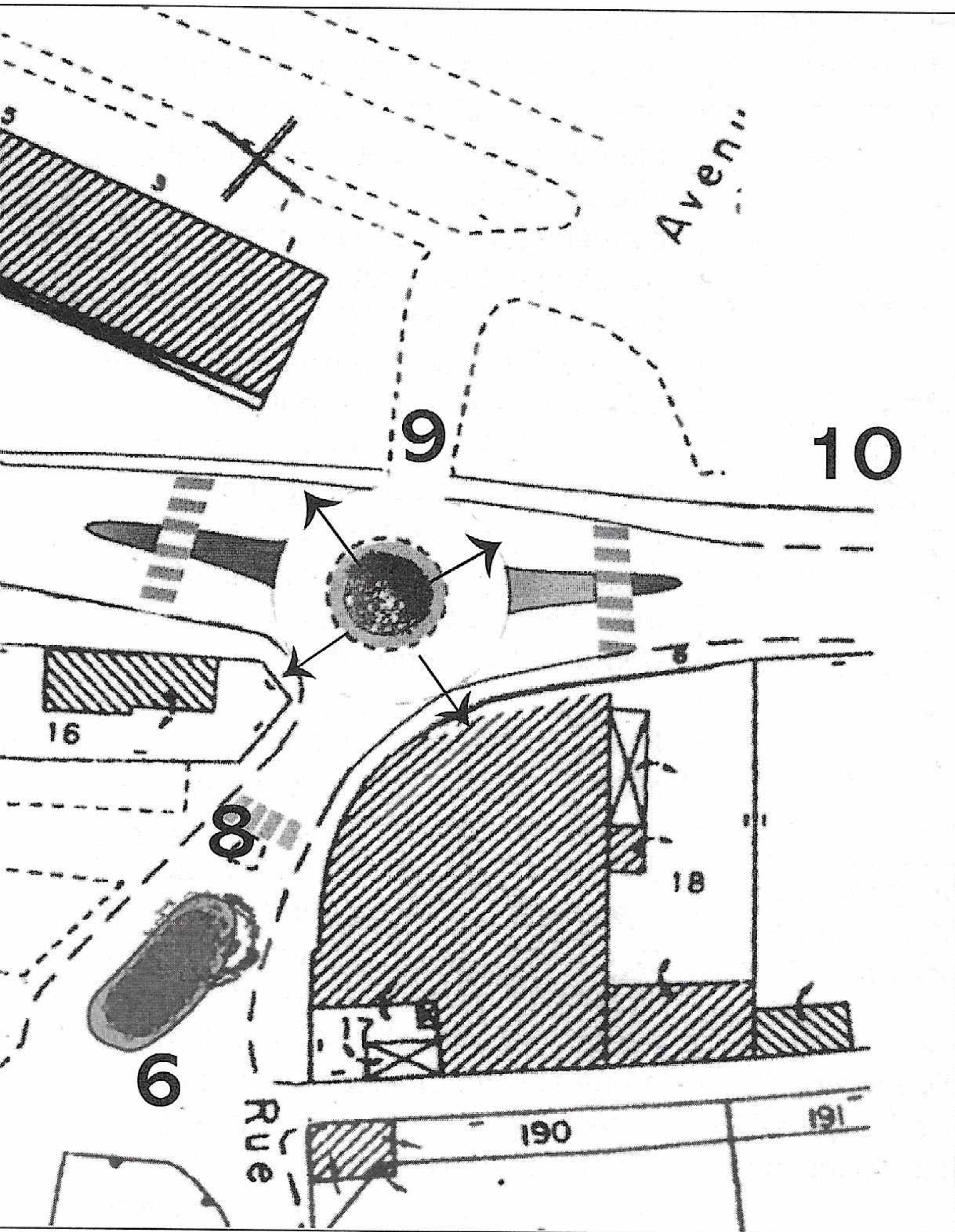
3 Le Parking est réaménagé. **A** Une haie topiaire (en banquette) est plantée entre chaque réverbère et le sépare ainsi de la route (haie d'ifs, de troènes ou charmille de 1m20 à l'entretien). Le stationnement se fait en épi, dégageant ainsi une dynamique de lignes qui conduit à l'aménagement d'un **terre plein** ou bac à fleurs central végétalisé **B**. Le mur du fond est **homogénéisé**, la palissade en châtaignier est prolongée tout du long. A l'aplomb de ce mur un **alignement de hêtres fastigiés** est planté (7 sujets dont un déjà en place) **C** et **D**. L'arrêt du bus est ramené sur le bord de la route et il est reculé par rapport au carrefour shopi, il est actuellement trop retiré est masqué par un emplacement de parking **E**. Les emplacements stationnement le long du parking sur la route sont supprimés **A**. L'actuel dégagement enherbé sur lequel est installé l'arrêt de bus est redessiné pour épouser l'angle **F**, nous gagnons ainsi des emplacements voiture. Le plan de la ville est déplacé à côté de l'arrêt du bus, là où il se situe il ne permet pas à un conducteur de voiture de stationner momentanément pour le consulter sans gêner la circulation. **G**.



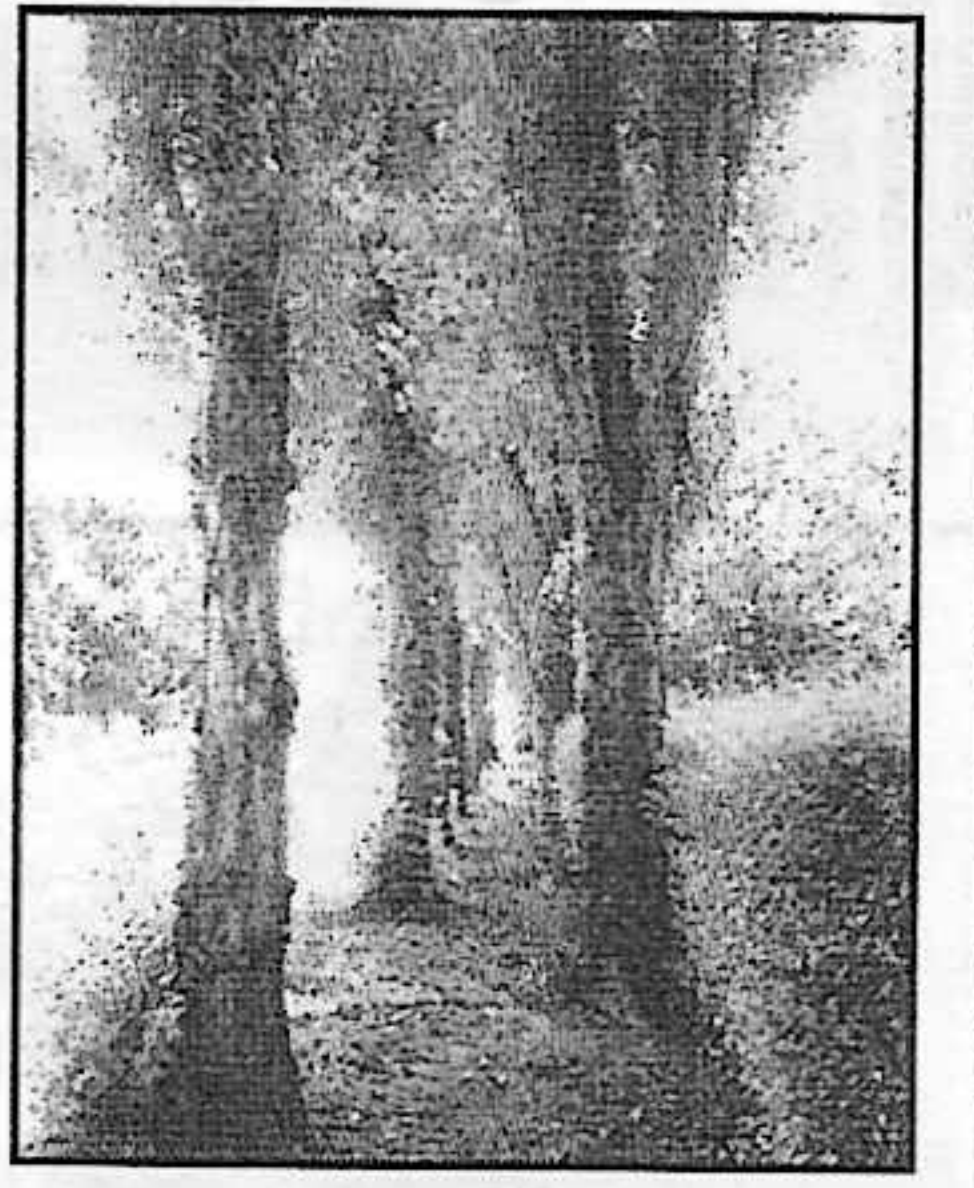
CADRE DE VIE

C'était une grande amélioration qui allait permettre aux véhicules venant de Saint-Germain de ne pas remonter vers l'église en étant obligés d'emprunter la rue Jean Mermoz dans les deux sens. Mais, à cette époque, les exigences d'environnement et d'esthétique n'étaient pas au premier plan comme aujourd'hui, et les réalisateurs se sont contentés de couper le parc et de goudronner route et parking, ce qui était déjà un grand progrès.

Nous proposons aujourd'hui de faire mieux en mettant en valeur ce petit parc, en améliorant l'esthétique du parking particulièrement laid, et en adaptant le carrefour "SHOPI" à la circulation actuelle. C'est ce que vous trouverez dans les propositions suivantes que nous avons soumises à la municipalité. N'hésitez pas à nous donner vos idées ou vos critiques sur ces projets.



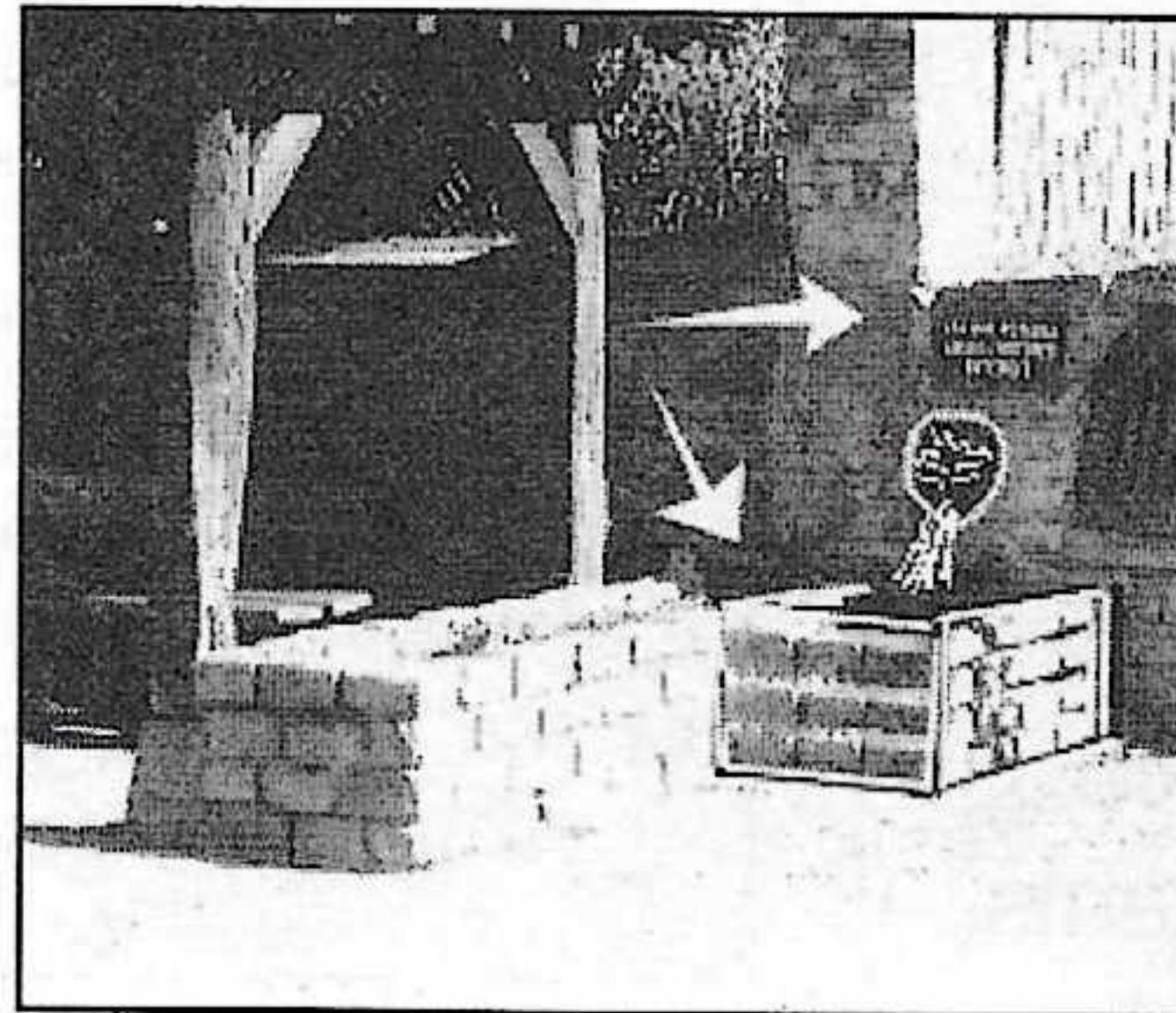
10 Plantés il y a une trentaine d'années, les peupliers ont été plusieurs fois étêtés. Cette espèce supporte mal ces traitements qui ouvrent la porte à divers parasites et dont le bois cicatrise mal. Plantés sur deux rangées rapprochées, les racines et les ramures se sont trouvées en concurrence, pour la nourriture et pour la lumière. Le lierre et les rejets de souche prolifèrent. Ces deux phénomènes apparents révèlent la grande fragilité des sujets. La dangerosité supposée de certains de ces arbres en impose la suppression. Il faut envisager un remplacement progressif de la haie après abattage dans un premier temps des sujets dangereux.



9 Le carrefour est aménagé en rond point, celui-ci est identique à celui de la mairie, terre plein bas en pavés, jardinière centrale en pierre. le trottoir est reculé, côté résidence du parc, 1 m sur environ 20 m. Côté magasin Shopi et en face, le trottoir est rogné aux angles. L'ensemble est recentré pour optimiser la visibilité. Les terres-plein centraux d'accès au rond-point sont végétalisés et partagés chacun par un passage piétons.



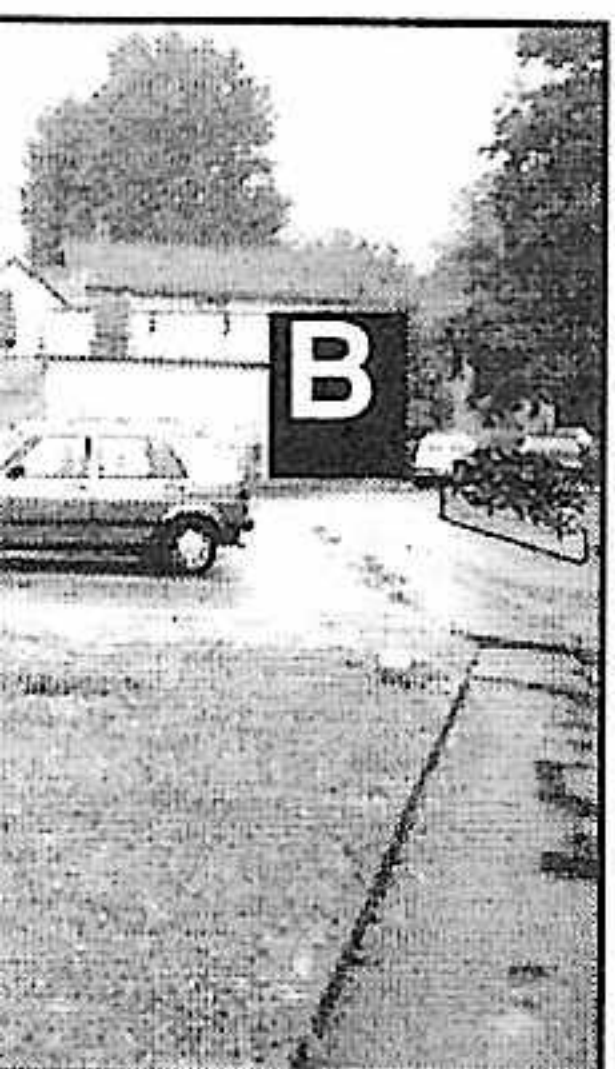
8 Nous surélevons le passage piétons face à Shopi afin de compenser le dévers créé par la pente du terrain. Ainsi rectifié le chemin des caddies vers les voitures sera moins périlleux.



7 Nous créons un bassin tout simple en pierre pour récupérer l'eau crachée par le lion en fonte. La sculpture est surélevée d'une soixantaine de cms à cet effet. La gouttière est masquée, l'enduit sur le mur est soigné davantage.

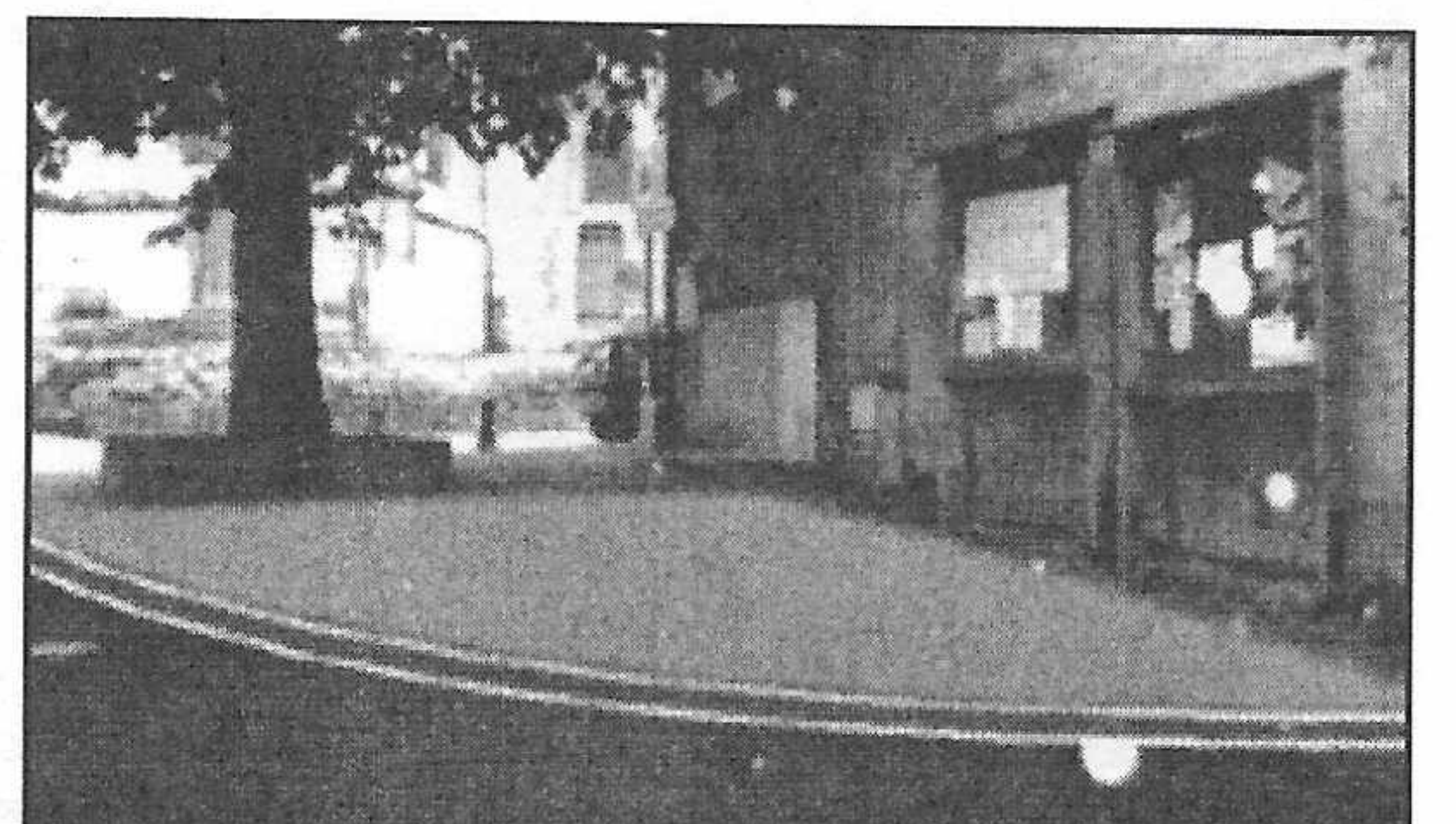
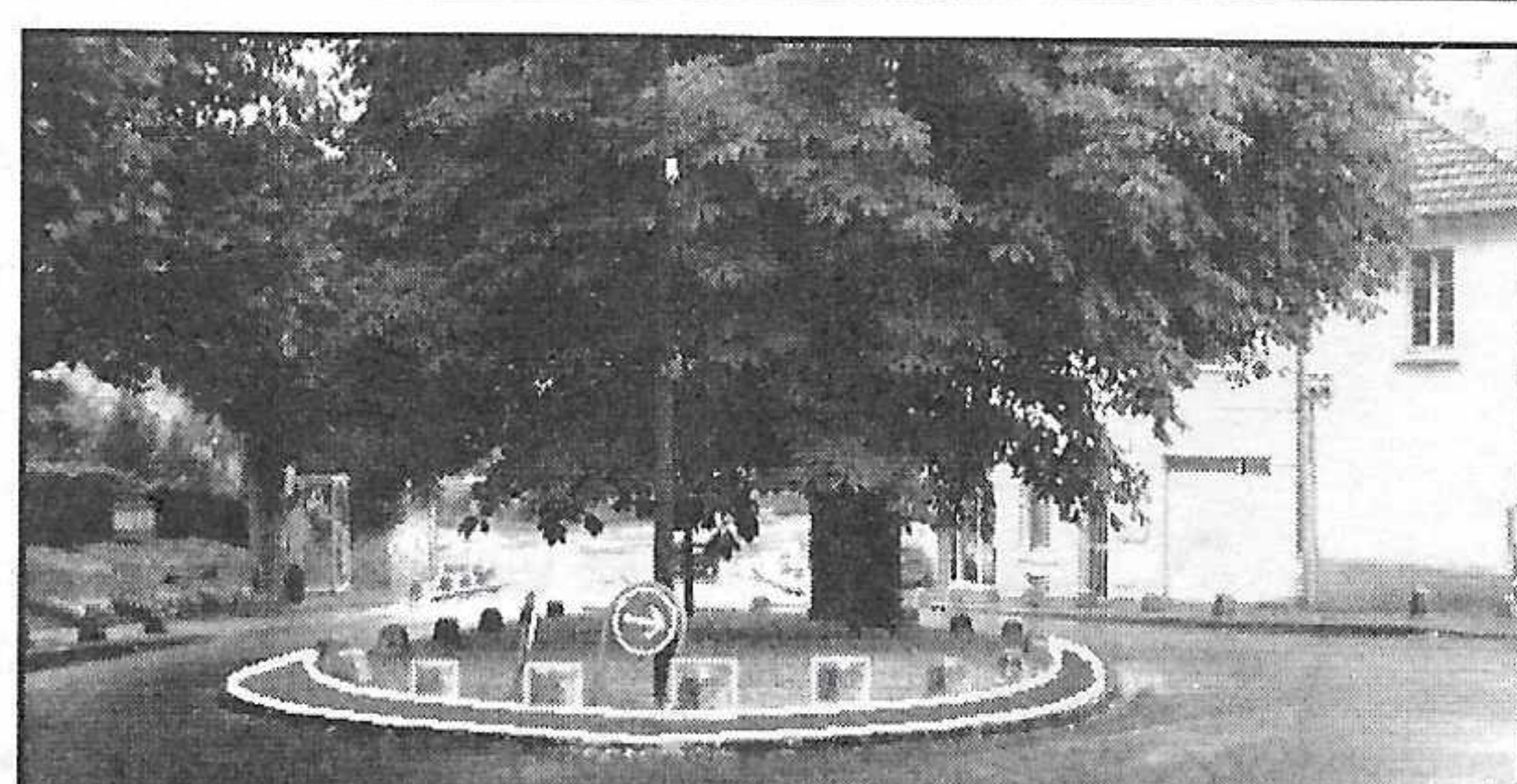
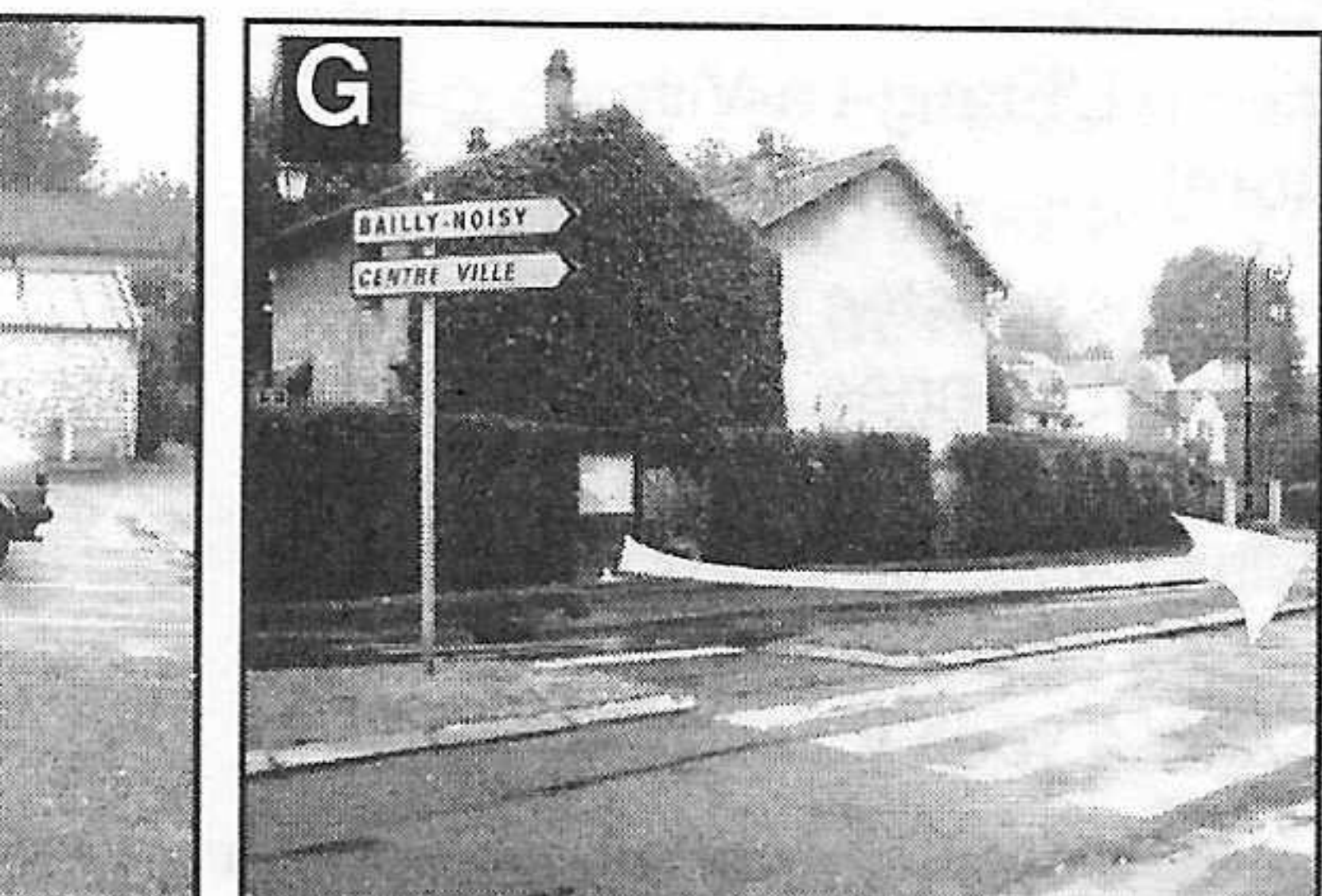


6 Force est de constater que les voitures repoussent les limites. Nous plantons des plots protecteurs à cet endroit où ils font défaut, nous cédonns une bande de pelouse aux conducteurs maladroits en implantant un cerclage en pavés. Sur la pelouse nous plantons cyclamen, tulipes botaniques et autres bulbes peu exigeants qui fleuriront au fil des saisons



4 Plus couloir que parking ou ruelle, le passage entre les 2 parkings, Shopi et C. de Gaulle, est emprunte principalement dans un sens : On y tente sa chance après n'avoir trouvé aucun emplacement chez Shopi. Le sens de l'épi est donc inversé. Une haie fleurie, d'environ 1m 50 de hauteur à l'entretien, est plantée contre le jardin qui lui fait face (aubépine, seringat, lilas, deutzia...)

5 Le trottoir est agrandi, ménageant ainsi un accès facile aux panneaux d'affichage. Actuellement, l'emplacement est occupé par les voitures.



URBANISME ET CADRE DE VIE

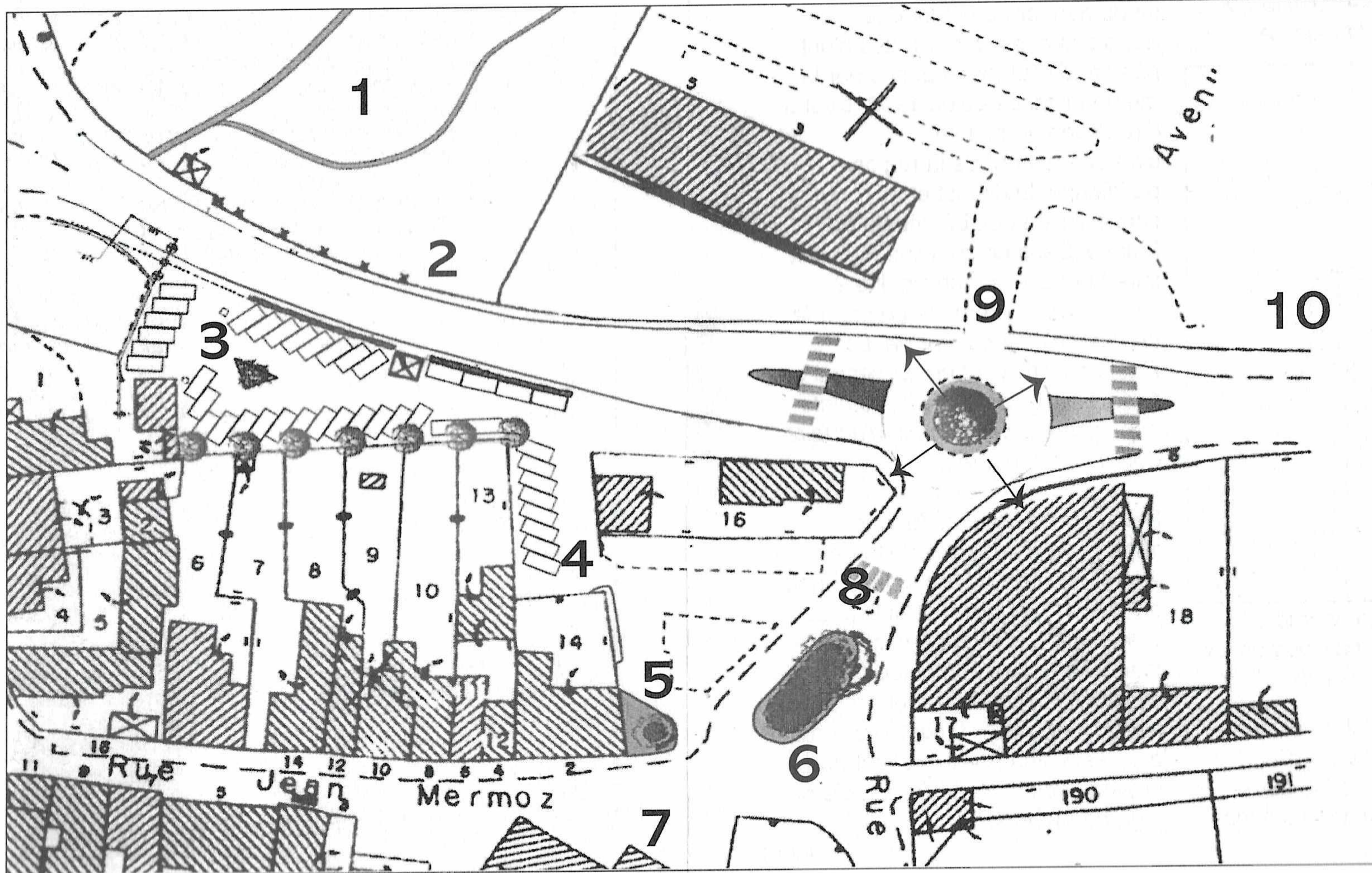
Dans notre dernier bulletin nous vous avons présenté un certain nombre de réflexions sur des secteurs de la commune dont il nous semble possible d'améliorer l'esthétique et leur aspect général, ainsi que leurs accès et la façon d'y circuler : la place du marché, la mairie, les écoles, les gares,

En commençant à approfondir et discuter ces différentes suggestions, nous avons décidé, dans un premier temps, de nous limiter à une zone centrale allant de la Mairie à la place de l'église. En effet, qui trop embrasse mal étreint, et nous reprendrons les autres secteurs par la suite.

Nous avons vu dans l'histoire du château, que la commune avait pris possession en 1965 de 7500 M2 de parc autour du château. Cela avait permis de réaliser une déviation de la rue Jean Mermoz à travers ce "petit parc" : c'est l'actuelle avenue du Général de Gaulle.

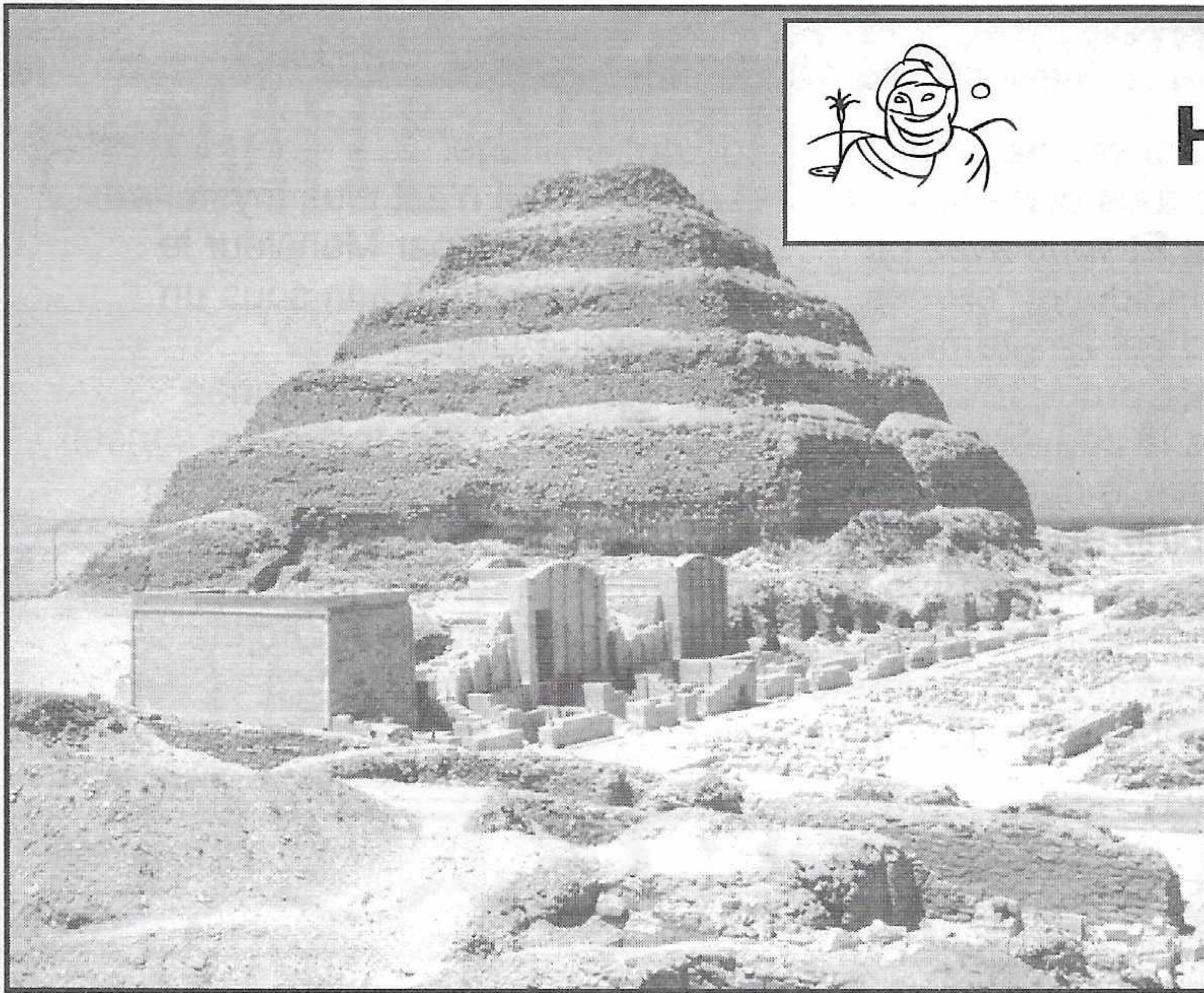
C'était une grande amélioration qui allait permettre aux véhicules venant de Saint-Germain de ne pas remonter vers l'église en étant obligés d'emprunter la rue Jean Mermoz dans les deux sens. Mais, à cette époque, les exigences d'environnement et d'esthétique n'étaient pas au premier plan comme aujourd'hui, et les réalisateurs se sont contentés de couper le parc et de goudronner route et parking, ce qui était déjà un grand progrès.

Nous proposons aujourd'hui de faire mieux en mettant en valeur ce petit parc, en améliorant l'esthétique du parking particulièrement laid, et en adaptant le carrefour "SHOPI" à la circulation actuelle. C'est ce que vous trouverez dans les propositions suivantes que nous avons soumises à la municipalité. N'hésitez pas à nous donner vos idées ou vos critiques sur ces projets.





HOMMAGE



Jean Philippe LAUER a quitté notre monde le 15 Mai dernier à l'âge de 99 ans .

Architecte de formation, il s'est rapidement adonné à une passion dévorante pour le site de SAKKARAH, sur lequel IMHOTEP a construit la pyramide du pharaon DJOSER , le plus ancien monument de l'humanité en pierres taillées.

Engagé par le service des antiquités égyptiennes, il a très tôt consacré sa vie à restituer du fond des sables, cette première pyramide à degrés, témoin du génie humain.

Les spécialistes ne manqueront pas de revenir sur l'extraordinaire travail de ce grand égyptologue. Nous devons nous rappeler qu'il a habité L'ETANG LA VILLE, et les stagnovillois qui ont eu le privilège d'aller sur le site de SAKKARAH ont pu mesurer le respect qu'inspirait l'évocation de son nom.

Il a été longtemps adhérent du Comité de Défense et a participé à de nombreuses assemblées générales de notre association, avec la modestie qui le caractérisait; sa présence nous manquera toujours. Je lui ai demandé, il y a une quinzaine d'années, de bien vouloir donner une conférence sur ses travaux, à la mairie; il m'a répondu presque mot pour mot : " j'ai encore tellement de travail, ne me prenez pas de temps ." Puis nous avons parlé quelques instants de l'Etang la Ville. Je souhaite qu'un jour une place, une rue, un chemin, un édifice ,ou un lieu quelconque porte ici son nom. Le temps dont il était avare, il l'a utilisé totalement, et désormais il lui appartient.

Merci Monsieur LAUER, vous saviez aussi que l'Etang la Ville est un site fragile , puisse votre exemple nous donner assez de volonté et de force pour le protéger.

Un administrateur



UBU ROI



Début octobre, un acte discutable s'est produit dans notre commune. Qu'on en juge :

Un propriétaire/promoteur, bien connu déjà dans la commune, a brutalement avec un bulldozer rassemblé près de la forêt, arbres, branches, détritiques divers à l'abandon depuis un an, pour y mettre le feu et s'en débarrasser facilement. Ce feu a brûlé, fumé et couvé pendant plusieurs jours sans surveillance, menaçant de s'étendre, inquiétant les voisins qui, un soir, ont appelé les pompiers pour limiter les dégâts.

Que pensez-vous que fit notre propriétaire/promoteur ? S'excuser, indemniser les pompiers ? Vous n'y êtes pas. Il est revenu le lendemain avec un bidon de liquide inflammable, l'a répandu sur ce qui restait à brûler, l'a jeté au milieu et a fait reprendre le feu. Comment peut-on accepter une telle façon de faire ?

Déjà nous ne pouvons que nous étonner de la facilité avec laquelle ce propriétaire/promoteur a pu, d'une façon tout à fait légale, abattre tous les arbres de son terrain il y a un an, avec un arrêté préfectoral pris à l'initiative de la Direction de l'Agriculture, sans que la Mairie ait été consultée ou mise au courant. Nous avons déjà vu une entreprise abattre des arbres avant que l'autorisation soit transmise et ainsi mordre sur une zone TC, une autre démolir sans autorisation un ancien mur de pierres et s'empresser de les revendre. Il y a là une dérive dangereuse qui nous rappelle l'histoire du château, et contre laquelle il faut lutter si nous ne voulons pas voir défigurer certains sites de notre commune. Y aurait-il aujourd'hui encore, comme en 1965 pour le château, une trop grande complicité entre l'administration et certains petits ou

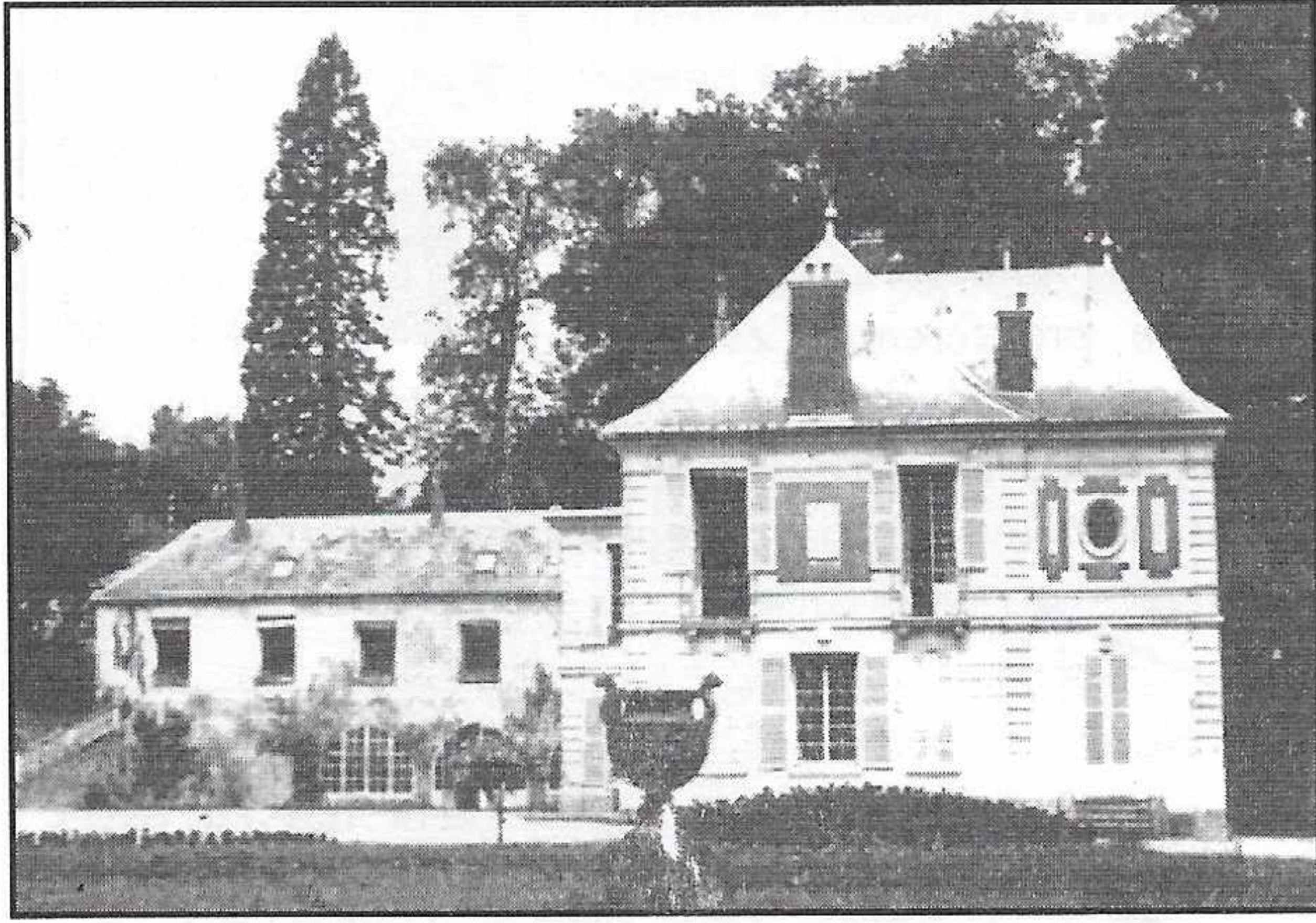
grands promoteurs ?

De plus, le fait de déboiser de façon importante des terrains en pente, pour remplacer les arbres par des constructions et des voies d'accès en dur, modifie les modes de ruissellement et d'absorption des eaux venant de la forêt en augmentant les risques d'inondation, ce qui s'est déjà produit dans ce secteur. Il est donc nécessaire de construire des équipements adéquates (bassin de rétention, canalisations,...), ce qui est refusé par cette même DDA qui invoque la protection des racines des arbres de la zone TC jointive. Ubu est vraiment roi.

Nous veillerons à ce que les permis de construire exigent ces équipements et soient respectés.



Un château A VENDRE (suite)



Dans notre dernier bulletin, nous avons relaté le début des travaux dans le parc du château en juin 1964, et le rappel à l'ordre du ministère de la construction (alerté par les amis de l'Etang) adressé au Promoteur Manéra pour lui rappeler ses engagements (la restauration du château), et le glissement de terrain route de Saint-Germain.

Après cet important glissement de terrain, les ponts et chaussées vont tenter un procès au promoteur, ce qui aura pour conséquence la fermeture du chantier en juillet 1965. Nous sommes donc dans l'expectative, mais deux événements importants vont intervenir simultanément :

le 31 mars 65, nous apprenons par une lettre du district de la région de Paris, que le Préfet de Seine & Oise cherchait à faire aboutir un nouvel accord entre le Promoteur et la municipalité de L'Etang. L'explication est claire : Le Promoteur Manéra est disposé à

exécuter les charges stipulées dans le permis de construire, mais il estime qu'elles sont exorbitantes; aussi, il faut trouver une autre solution.

Entre-temps, le conseil municipal sortant est réélu à la majorité relative. .. "notre société avait favorisé la liste qui présentait le plus de

- le Promoteur fait don à la commune : du château, d'un terrain de 9.000 M2 (au lieu de 15.000 M2 prévus) et d'une soule de 200.000 Francs pour la restauration du château.

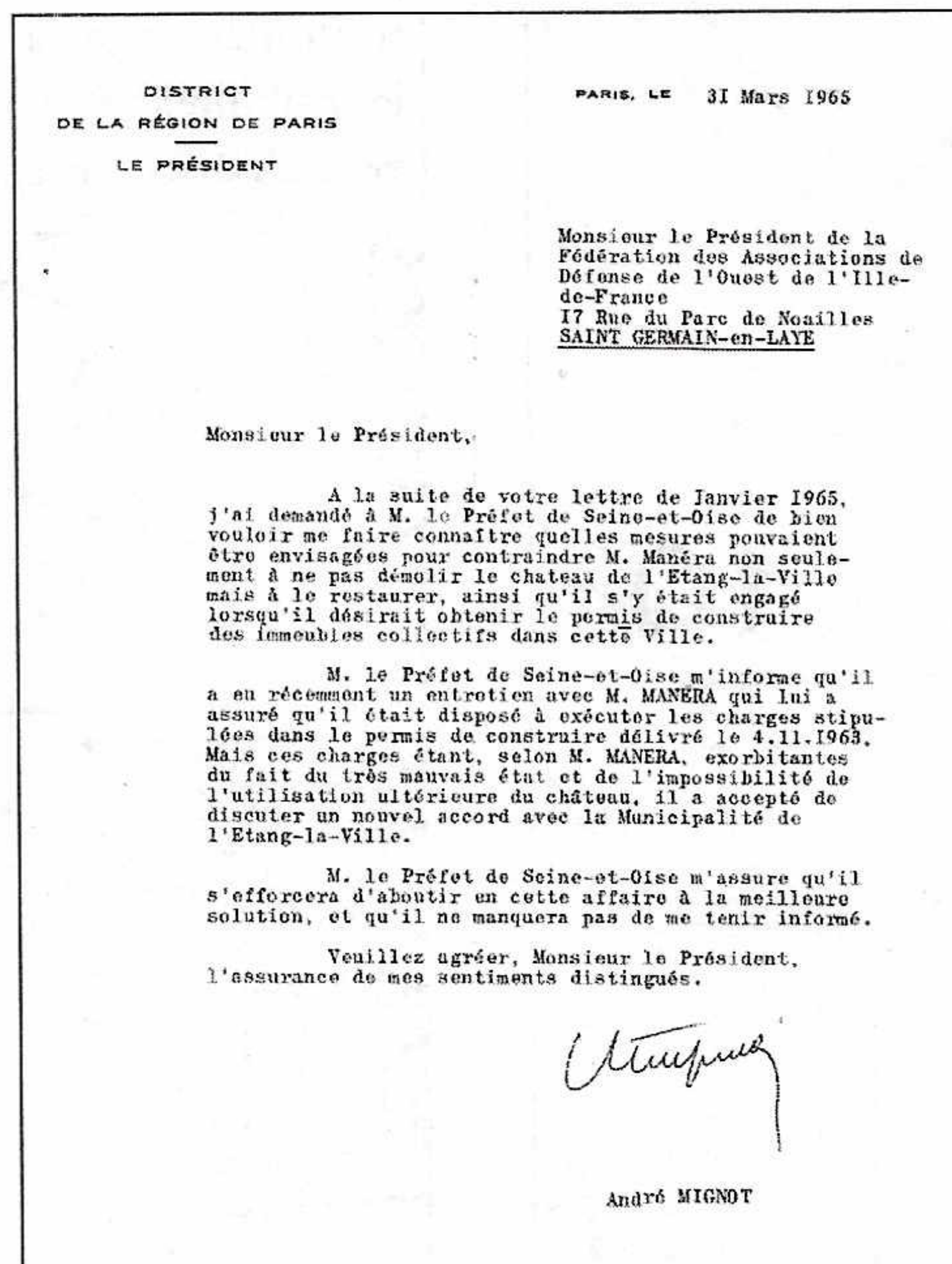
- en échange de quoi, il reçoit le droit de construire deux immeubles supplémentaires.

Au premier examen, on peut se demander comment des décisions aussi importantes n'ont pas été discutées et prises par la même instance qu'en 1962, c'est à dire devant le comité d'aménagement de la région parisienne, le district et la conservation des bâtiments de France. Dans ce contexte, qu'allait faire la nouvelle municipalité ?

"l'idée première de raser le château n'était pas morte. Le Promoteur n'ayant pu parvenir à ses fins par suite de notre incessante opposition, a pris le biais d'en faire don à la commune...."

Devant cette inquiétude, une importante campagne de lettres adressées par les Amis de L'Etang au Ministre de la construction, au préfet et à toutes les personnes intéressées, a été effectuée en juillet et août 65, pour attirer leur attention sur la nécessité d'arriver rapidement à une solution positive avant que le château soit devenu irréparable ou jugé dangereux.

(à suivre)



garanties pour la sauvegarde du village et qui comptait de nombreux adhérents parmi les votants.... "

A la suite de cette élection, une nouvelle convention allait pouvoir être signée avec le sous-Préfet de Saint Germain, dans les conditions suivantes :



Comme l'an dernier,
**NOUS VOUS INVITONS A VENIR
NOMBREUX A NOTRE
32^{EME} SALON DE PEINTURE ET D ARTS
DECORATIFS
SAMEDI 24 NOVEMBRE
de 15 à 19 heures
ET DIMANCHE 25 NOVEMBRE
de 10 à 19 heures
dans les salons de la Mairie de L'Etang-La-Ville
(entrée libre)**

Vous pourrez y admirer les œuvres de nos artistes confirmés de la région et acquérir pour vos cadeaux de fin d'année des aquarelles, des huiles, des pastels, ou des sculptures, de la porcelaine peinte, des poteries, ... et aussi de nouvelles cartes de vœux mettant en valeur les beautés naturelles de notre village. Nous aurons beaucoup de plaisir à vous y accueillir.

